



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 06/10/21

Reçu en Préfecture le : 06/10/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20211005-119409-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 5 octobre 2021
D - 2021 / 311

Aujourd'hui 5 octobre 2021, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16H40, Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 15h20 Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 16h00, Monsieur Stéphane GOMOT présent jusqu'à de 17h17, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 18h50.

Excusés :

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Catherine FABRE

Association Labo de l'ESS. Soutien de la ville de Bordeaux dans le cadre de la réalisation de l'étude "ESS et urbanités. Pour des métropoles low tech et solidaires". Décision. Autorisation

Monsieur Jean-Baptiste THONY, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Présentation du Labo de l'ESS

Le Labo de l'économie sociale et solidaire (ESS) est un laboratoire d'idées (« think tank » en anglais) national, basé à Paris, et qui s'est donné comme objectif de faire connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire, d'être un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions pour une économie respectueuse de l'homme et de l'environnement.

Il travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'ESS pour valoriser leurs initiatives, mettre en avant leurs solutions et propositions innovantes, organiser le travail de collaboration et la réflexion commune afin de devenir force de propositions et permettre une transformation de la société. Il se définit aussi comme une communauté de réflexion, dans sa dimension fédératrice.

La singularité de l'action du Labo de l'ESS est double :

- La capacité à s'appuyer sur un réseau d'acteurs large et varié,
- Une méthodologie de travail participative qui s'appuie sur la valorisation d'initiatives concrètes qui fondent l'ESS et en structure l'intelligence collective.

Ses trois missions principales consistent à :

- Structurer : Parce que l'ESS est encore trop perçue comme hétérogène, il est important de co-construire un langage commun et un cadre de référence pour les initiatives qui la composent partout en France,
- Développer : Parce que les solutions développées par les acteurs de l'ESS répondent de façon innovante aux enjeux des transitions économiques, sociales et écologiques, il est nécessaire de renforcer leur impact et de faciliter leur essaimage,
- Sensibiliser : Parce que l'ESS doit faire valoir sa singularité, le Labo contribue à son acculturation par sa position de porte-voix de l'économie sociale et solidaire.

La méthodologie ascendante développée par le Labo de l'ESS s'appuie sur les enseignements des expériences développées dans les territoires. Chaque nouvelle thématique est choisie à la suite de constats établis avec les acteurs territoriaux. Cette démarche, en s'appuyant sur des visites de terrain pour découvrir les initiatives et catalyser les solutions les plus prometteuses portées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire, permet une approche transformatrice et systémique.

Définition de la « low tech »

Le concept de « low tech » connaît un intérêt croissant en France depuis quelques années à la faveur d'une réflexion critique sur la place et l'usage de la technologie dans la société. Sans rejeter en bloc l'innovation technologique, ce concept point un certain nombre de limites et de risques liés à la dépendance croissante de la « high tech » et à la confiance

en la capacité de la technologie à résoudre les problèmes sociaux et écologiques auxquels la société est confrontée :

- La consommation, par la « high tech », de ressources dont les réserves sont limitées et dont l'extraction et la transformation occasionnent de nombreux dommages écologiques, sanitaires, sociaux, etc.,
- Les limites de l'économie circulaire qui, si elle doit bien être encouragée, se trouve confrontée à des limites physiques (du fait d'usages dispersifs ou d'alliages rendant très difficiles un recyclage à 100% des outils technologiques) et organisationnelles (du fait de la relative lenteur de la restructuration des filières),
- Les pollutions directes liées à la consommation d'énergie par la « high tech » et les effets rebond auxquels sont confrontés les efforts d'efficacité énergétique déployés,
- Les enjeux d'accessibilité de toutes et tous à la technologie,
- La complexité systémique des systèmes technologiques, porteuse d'une certaine fragilité face à certains risques (paralysies numériques, cyberattaques, etc.).

En réponse à ces enjeux, la notion de « low tech » désigne des objets ou services prenant le contre-pied du « tout smart ». Pour les qualifier, il est possible de retenir un certain nombre de critères : capacité à durer, consommation de matières premières et d'énergie, impact environnemental, degré d'autonomie d'usage, de simplicité et d'accessibilité, et degré d'utilité.

Ces critères ne permettent pas de qualifier ou disqualifier ce qui relève précisément de la « low tech », mais plutôt de considérer cette notion à travers une démarche dynamique de progression vers un usage plus pertinent des technologies, dans une perspective de sobriété.

L'étude du Labo de l'ESS vise à questionner et mieux caractériser cette démarche à l'échelle d'une ville ou d'une métropole.

L'étude du Labo de l'ESS : « ESS et urbanités - Pour des métropoles low tech et solidaires »

Les objectifs de l'étude « ESS et urbanités – Pour des métropoles low tech et solidaires » sont les suivants :

- Définir ce qu'est une démarche « low tech » à l'échelle d'une ville ou d'une métropole et démontrer l'intérêt d'une telle démarche territoriale,
- Interroger le rôle de l'ESS dans la définition et la mise en œuvre d'une telle démarche en identifiant et en analysant un certain nombre d'initiatives concrètes,
- Proposer des mesures et actions concrètes permettant de faciliter cette mise en œuvre, en bonne articulation en échelles territoriales et en lien avec l'écosystème ESS local.

L'approche « low tech » vise à questionner l'usage technologique, et plus largement la production de biens et services, à l'aune des besoins réels de la société. La conceptualisation de ce qu'est une démarche « low tech » à l'échelle d'un territoire urbain doit partir des besoins et usages des urbains.

4 principaux usages pouvant servir de prisme d'analyse à l'étude ont été identifiés :

- Habiter,
- Se déplacer,
- Travailler, produire, faire soi-même,
- Accéder à des biens et services.

Pour cette étude, 6 intercommunalités et villes en France ont été identifiées par le Labo de l'ESS : Paris, Strasbourg, Lille, Poitiers, Lyon et Bordeaux.

Les visites apprenantes se sont déroulées sur 2 jours dans chacune d'entre elles entre le mois de mai et la fin du mois de juin 2021.

Le Labo de l'ESS s'est déplacé à Bordeaux les 9 et 10 juin 2021 pour étudier la démarche « low tech » locale via 2 prismes : Habiter et Se déplacer. Les structures et projets suivants ont été rencontrés : APREVA Garage solidaire à Lormont, Coop et Bât à Lormont, le collectif de revalorisation des matières organiques à Mérignac, Des fourmis dans le compteur à Gradignan ; Le garage Moderne, le projet de Maison de la « low tech », le tiers-lieu La planche et l'Atelier Remuménage en ce qui concerne la commune de Bordeaux.

Budget prévisionnel 2021 de l'étude

Charges	En €	Produits	En €	%
Achats		Subventions		
Etudes et prestations de service	4 600	d'exploitation		
Stocks de matières et fournitures	600	Bordeaux Métropole	10 000	10%
Autres services extérieurs		Autres EPCI	80 000	80%
Publicité, publications	2 200	Ville de Bordeaux	10 000	10%
Déplacements, missions, réceptions	12 000			
Divers	1 500			
Charges de personnel				
Rémunérations	56 500			
Charges sociales	22 600			
Total (en €)	100 000	Total (en €)	100 000	

Considérant que l'étude proposée par le Labo de l'ESS contribue à une meilleure connaissance de l'écosystème local, et une base de travail intéressante pour le développement d'activités de l'économie sociale et solidaire,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

Article 1 : Décider l'attribution d'une subvention de 10 000€ à l'association Labo de l'ESS au titre de l'exercice 2021, au chapitre 65, article 65748, fonction 020.

Article 2 : Autoriser monsieur le Maire à verser cette somme en un seul versement,

Article 3 : Autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 octobre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Baptiste THONY